

## CHAURIAT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 04 AVRIL 2016

### Objet de la délibération : Compte Administratif 2015

*Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.*

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		31 004.97	51 500.26	
Opérations de l'exercice	841 191.06	1 091 719.73	421 962.60	266 715.39
<b>TOTAUX</b>	<b>841 191.06</b>	<b>1 122 724.70</b>	<b>473 462.86</b>	<b>266 715.39</b>
Résultats de clôture		281 533.64	206 747.47	
Restes à réaliser			53 370.30	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>281 533.64</b>	<b>260 117.77</b>	
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>281 533.64</b>	<b>260 117.77</b>	

### Objet de la délibération : Compte de gestion 2015

*Le conseil municipal :*

- *déclare unanimement* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Objet de la délibération : Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif 2015 du budget de la commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 281 533,64 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :*

- d'inscrire et de voter la somme de 260 117,77 € en couverture du déficit d'investissement (article 1068) du budget primitif 2016 de la commune, et reprendre au 002 la somme de 21 415,87 €.

### Objet de la délibération : Vote des 3 taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués ces dernières années pour les 3 taxes locales.

Après cet exposé il soumet au vote les propositions de taux suivants qui sont *approuvés à l'unanimité* :

Taxe habitation : 11,94 %  
Taxe Foncier bâti : 18,41 %  
Taxe Foncier non bâti : 120,27 %

### Objet de la délibération : Budget primitif 2016

Après la présentation du budget, après les réponses aux remarques concernant certaines lignes du budget, **le Conseil municipal, à l'unanimité :**

adopte le budget primitif 2016 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 120 311,87 €  
- Recettes : 1 120 311,87 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 923 781,88 €  
- Recettes : 923 781,88 €

### Objet de la délibération : Tarif Jumelage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour le week-end Jumelage du 5 au 8 mai 2016 :

PUBLIC	Tarifs par personne
CHAURIATOIS	75 €
EXTÉRIEURS (hors Chauriatois)	97 €
Chauriatois se rendant en Bretagne avec leur véhicule personnel	15 €

### Objet de la délibération : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

#### DECIDE

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en **annexe 01** de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de Chauriat au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en **annexe 02** de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la commune est propriétaire ou locataire.

3°) d'autoriser Monsieur DESCHAMPS, en sa qualité de Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

### Objet de la délibération : SIEG - Ajout candélabre Rue des Pradeaux

Le montant de la dépense, s'élève à :

1 900,00 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver la dépense correspondant à l'ajout d'un candélabre Rue des Pradeaux,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- de fixer le fonds de concours complémentaire de la commune à 950.00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### Objet de la délibération : Eclairage suite aménagement HTA / BT Bourg (Rue de Condige et route de Saint-Bonnet)

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver les travaux complémentaires de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- de fixer le fonds de concours de la commune à 3 500.00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.



### **Objet de la délibération : Acquisition d'une bande de terrain pour la création d'un chemin**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve la création d'un chemin qui permettra le contournement des machines agricoles, et pour cela décide de l'acquisition sur la parcelle YI 31 d'une bande de 8 mètres sur la longueur de cette parcelle.*
- *autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents concernant l'acquisition de cette parcelle*

### **Objet de la délibération : Création de places de stationnement pour un commerce de boucherie/traiteur**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue (1 abstention) :*

- *décide la prise en charge de deux places de stationnement supplémentaires, et une place de stationnement réservée aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, Place Saint-Julien ; ces 3 places seront dédiées au futur commerce de boucherie/Traiteur.*

### **Objet de la délibération : Autorisation dépôt de permis d'aménager**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- *autorise Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager sur la parcelle B 1914 Rue des Plantades, Quartier de la Mouche, pour le projet de construction de 3 maisons de ville et de 5 pavillons, et à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

### **Objet de la délibération : Convention de participation financière avec les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de loisirs municipal accueille les mercredis et les vacances scolaires, des enfants résidents dans les communes voisines. Or actuellement la participation financière des familles extérieures à la commune ne permet pas de couvrir l'intégralité des frais de fonctionnement, la commune de Chauriat supportant seule le déficit de la structure. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'établir une convention de participation financière avec les communes voisines. Il propose que la participation des communes voisines soit de 6 € par enfant et par jour.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité*

- *approuve l'établissement d'une convention avec les communes voisines dont les enfants fréquentent le Centre de loisirs de Chauriat.*
- *décide d'une participation financière de 6 € par jour et par enfant.*
- *autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes voisines dont les enfants fréquentent le Centre de Loisirs.*

### **Affaires diverses**

**Le SDIS transmet les nouvelles dispositions mises en place. Certaines missions ne seront plus assurées par le SDIS (destruction des nids d'hyménoptères, ascenseurs bloqués...) La population est invitée à contacter des entreprises privées compétentes en la matière.**

**Des supports de communication seront mis en place pour assurer l'information à la population.**